

Département du Vaucluse
Commune de Monteux

DE/33/141/20241212/3



		EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Monteux Séance du 12.12.2024
Date de la convocation : 03.12.2024		L'an deux mille vingt-trois Et le jeudi 12 décembre 2024 à 17 heures 30
Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MOURGEON, Vice-Président.
Présents :	10	<u>Membres élus</u> : Mesdames Chantal GONNET-OLIVI, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN; Messieurs Christophe MOURGEON, Simon BERTHE, Jean-Claude OBER
		<u>Membres nommés</u> : Mesdames Chantal SIMONNOT, Michèle MUNOZ, Martine CHABRAN, Josette BERNARDONI ; Monsieur André BRES
Absents excuses représentés :	6	Mesdames Rosa Lila HAMMACHE par madame Chantal GONNET-OLIVI Caroline PLATERO par madame Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Messieurs Jean-Yves GOAVEC par madame Michèle MUNOZ ; Mohammed AITANE par madame Martine CHABRAN Christophe NICKEL par Christophe MOURGEON, Michel TERRAS par madame Michèle MUNOZ
Absents excusés non représentés :	1	Messieurs : Christian GROS Président
Votants :	16	
Secrétaire de séance : Madame Chantal GONNET-OLIVI		

AVENANT CONTRAT AFI POUR BUDGET ANNEXE GONTIER

Monsieur le Vice-Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la municipalisation de la Résidence Gontier, la signature d'un avenant au Contrat de maintenance n°981284381 signé avec Agence Française d'Informatique (AFI) pour la maintenance collective budget annexe « Résidence Gontier » est nécessaire. Le montant annuel TTC s'élève à 84,0 €.

Le Vice-Président propose aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la signature d'un avenant au Contrat de maintenance n°981284381 signé avec Agence Française d'Informatique (AFI) pour la maintenance collective budget annexe « Résidence Gontier », pour un montant annuel TTC de 84,0 €.

Le Conseil d'Administration, Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant au Contrat de maintenance n°981284381, AFI, pour la maintenance collective budget annexe « Résidence Gontier », pour un montant annuel TTC de 84,0 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Président Maire le Vice-Président et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 20/12/2024
Publié le : 23/12/2024



Chantal GONNET-OLIVI

Secrétaire de séance



Christophe MOURGEON

Vice-Président